



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E21512

VALABLE JUSQU'AU 24/02/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1971

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 25/02/2002  
100 000

Raison sociale : COLLONGE SAS CHARPENTE COUVERTURE

233 ROUTE DU FER A CHEVAL  
38110 FAVERGES DE LA TOUR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VIENNE 328 109 236

Siret : 328 109 236 00013

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 00397

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7144746304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7144746304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Téléphone : 04 74 88 81 01

Portable : 06 23 71 21 25

Site Internet : collongecharpente.fr

E-mail : collongesas@orange.fr

Fax :

Responsabilité légale :

BATAILLON LAURIE DIRECTRICE GENERALE / COLLONGE JEAN MARC  
PRÉSIDENT / MONZIES ELWIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/02/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.